

LOTION PERSIENNE



Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur naturelle, faire disparaître les rougeurs, le masquer et autres taches de la peau, **LA LOTION PERSIENNE** est une préparation soignée, unique en son genre. C'est un véritable remède pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est bruni par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,
MONTREAL

Situation des plus centrales.
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.
Primeurs de toutes les saisons.
Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Téléphone: Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1900 - 1a

**ASSURANCE
ROYALE CANADIENNE**

NOTES DIVERSES

M. l'abbé Morin, prêtre de Montréal, qui s'occupe avec tant d'activité et de dévouement de la colonisation du Nord-Ouest par les canadiens-français, est parti pour la Saskatchewan la semaine dernière. Il était accompagné de 42 familles recrutées à Québec, Trois-Rivières et dans quelques paroisses du diocèse de Montréal.

LE CERCLE CATHOLIQUE. Le curé de la ville de St-Hyacinthe, dont le zèle ne se ralentit point, vient de fonder une association de jeunes gens, nommée "le cercle catholique." Il a loué la magnifique salle du club conservateur et en prendra possession au 1er mai prochain. Son intention est de pourvoir cette salle d'une table de billards, de journaux, etc. Ce sera un lieu de réunion attrayant, et nous espérons que M. le chanoine Larocque verra ses désirs se réaliser et le succès couronner ses efforts pour le plus grand bien de la jeunesse.

LES CAISSES D'ENTERREMENT EN HOLLANDE.—On sait que ces caisses reçoivent de petits versements périodiques, moyennant lesquels, après la mort de leur titulaire, une somme d'argent d'une certaine importance est immédiatement comptée à la famille, qui en a toujours grand besoin à ce moment.

Les détails suivants montrent combien il faut user de précautions pour empêcher les institutions les plus utiles de dégénérer au point d'amener des abus criants et même des crimes :

Le Docteur Van Hengel, dans une topographie du Gooi (*Hollande Septentrionale*) constate que, de 1850 à 1860, sur 955 décès au-dessous d'un an, à *Hilversum*, la moitié des enfants étaient inscrits dans une caisse d'enterrement.

410 de ces 853 décédèrent sans le secours d'un médecin, 293 étaient inscrits par suite de l'inscription de leurs parents.

Il y a des caisses d'enterrements dont la police d'assurance contient cette stipulation : "En cas de manque d'argent, la direction n'est pas tenue à payer les remboursements."

La classe laborieuse n'y fait pas la moindre attention.

Parfois, les sociétés d'enterrements provoquent aussi de véritables homicides par négligence, insouciance, égoïsme et spéculation.

ouvriers et employés serait saisissable et qu'un huitième serait cessible par l'ouvrier et l'employé lui-même. Dans tous les cas la retenue du salaire ne pourra jamais dépasser le quart.

Ce conseil supérieur du travail s'est divisé, on le sait, en quatre commissions, chargées des quatre questions suivantes : Arbitrages, Bureaux de placement, Office du travail et salaires.

La commission des bureaux de placement, de son côté, a adopté le rapport de M. Thévenet. Ce rapport conclut à faire allouer, par l'Etat, une subvention aux chambres syndicales ouvrières qui organiseront des bureaux de placement corporatifs, d'accord avec les chambres syndicales de patrons. Nous approuvons fort cette restriction, garantie de paix sociale.

Durant la commission de l'Office du travail, elle a adopté le rapport de M. Keuffer.

Il conclut à la création d'un office du travail, chargé de recruter, centraliser et coordonner tous les renseignements intéressant les travailleurs et le travail.

Le conseil supérieur du travail fixerait la composition du bureau de chaque office ; la nomination du directeur serait laissée au ministre.

Le rapport termine en exprimant l'espoir que les Chambres consentiront à voter les crédits nécessaires au fonctionnement des services de l'Office du travail.

UNE PRIMÉUR MUSICALE.—L'Union St-Joseph de Montréal, a résolu de célébrer sa fête patronale, cette année, à l'église St-Jean-Baptiste, le jour de Pâques prochain. Nul doute que le vaste temple ne revête, pour cette double solennité, ses plus belles parures. Mais une agréable surprise est encore réservée à MM. les membres de l'Union, ainsi qu'aux paroissiens de Saint-Jean-Baptiste qui assisteront à cet office. Il s'agit d'une priméur artistique—sous forme d'une nouvelle messe—que leur préparent l'excellent chœur et l'orchestre de cette église. Cette œuvre sacrée, qui sera donnée pour la première fois en Amérique, a pour auteur M. François Rigas, célèbre compositeur belge contemporain, dont le "Tantum" et divers motets superbes, exécutés dans plusieurs églises de cette ville, ont déjà produit le meilleur effet.

Dans cette messe nouvelle, le compositeur distingué a trouvé une occasion plus favorable

depuis plusieurs mois, ses soins les plus empressés.

Tout concourt donc à assurer une célébration des mieux réussies de la grande fête de Pâques, et du glorieux patron de la florissante *Union St-Joseph*, en la cité de Montréal.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE.—Durant le mois dernier, l'Union St-Joseph de St-Roch a payé aux familles de ses membres décédés, les montants suivants : à la famille de M. Ferdinand Auclair, \$497 ; à celle de M. David Guillot, \$497.50 ; à celle de M. Urbain Lemieux, 328.00 : soit une somme totale de \$1,422.50.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes.

La Société internationale des touristes de Bruxelles (excursion Parmentier) organise pour le mois de juillet prochain un voyage très intéressant aux Etats-Unis et au Canada.

On sait que le prince Napoléon fit une visite à Québec, il y a une trentaine d'années.

M. Oct. Lemieux, un conservateur de vieux souvenirs communique à la presse à ce sujet quelques notes intéressantes.

La colonne élevée sur le chemin Ste-Foye à la mémoire des braves de 1760 a coûté \$4,000 et a été érigée en 1862. La société St-Jean-Baptiste du temps demanda à S. M. l'empereur des Français Napoléon III, par l'entremise du consul Gaudrée Boileau, une statue pour couronner le monument. Un mois après, en juin 1862, le prince Napoléon venait à Québec et s'engageait généreusement à donner lui-même la statue de Bellone qui surmonte aujourd'hui la colonne. Ce bronze a coûté \$3,000 et a été inauguré le 19 octobre 1863, par la société St-Jean-Baptiste, sous la présidence de M. (aujourd'hui l'honorable) Isidore Thibaudan. Feu le major Suzor était commissaire ordonnateur de la société dans cette circonstance.

Le Pape vient d'approuver le programme présenté par les catholiques des républiques américaines pour la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Les diocèses américains offriront une couronne d'or et de pierres précieuses à la Régente d'Espagne, en souvenir de la couronne dont se priva la reine Isabelle pour couvrir les frais d'expédition de ce célèbre marin.